

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2808

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

Créations d'établissements

999 819 691 RCS Pointe à Pitre.

VITALEXA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Administration : Président : Sté par actions simplifiée LDR GROUP représenté(e) par LARNEY Levi Marc nom d'usage : LARNEY.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 168, Rue De l'Exocet, 97180 Sainte-Anne.

Activité : L'activité de prestataire de santé à domicile (PSAD) ; la prise en charge, au domicile ou dans tout autre lieu de vie du patient, de personnes malades, dépendantes ou en perte d'autonomie, par la fourniture, la mise à disposition, la vente, la location, la livraison, l'installation, la mise en service, la maintenance, la désinfection, la reprise et la traçabilité de dispositifs médicaux ; l'accompagnement, l'assistance, l'éducation thérapeutique, l'aide à l'observance du traitement, la formation et l'information des patients et de leurs aidants dans l'utilisation des dispositifs médicaux ; la coordination avec les prescripteurs, les professionnels de santé, les établissements de soins et les services médico-sociaux ; la gestion de la matériovigilance, de la qualité, de la sécurité, de l'hygiène, de la logistique et de la traçabilité des dispositifs médicaux ; la prise en charge inclut notamment : l'oxygénothérapie et l'assistance respiratoire, les troubles du sommeil (PPC, ventilation non invasive), la perfusion (hydratation, antibiothérapie, analgésie, traitements spécialisés), la nutrition entérale et parentérale, le diabète, dont l'insulinothérapie et les dispositifs de surveillance et d'administration, le maintien à domicile et la perte d'autonomie (aides techniques, lits médicalisés, mobilité, sécurité, confort, prévention de l'escarre). Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement au présent objet, dans le respect du code de la santé publique, de la réglementation applicable aux dispositifs médicaux et des obligations légales relatives aux prestataires de santé à domicile..

Date de commencement d'activité : 1^{er} janvier 2026.